

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire 2016

Mardi 7 juin à 10h

Le Président, M. Jean-Claude Schurch, ouvre la séance à 10h et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle que :

- ▶ selon l'article 9.1. des statuts, *"l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de voix présentes ou représentées. Toute décision de l'Assemblée générale régulièrement prise, est opposable à tous les membres de l'Association, même à ceux qui n'y ont pas assisté ou qui n'y ont pas voté."*

M. Schurch rappelle que les convocations ont été faites par insertion dans les pages d'annonces légales des journaux ci-après :

- ▶ les DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE en date du 17 mai 2016
- ▶ l'ALSACE en date du 17 mai 2016.

Il énumère l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées générales 2015
2. Rapports d'activité 2015
3. Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015
4. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2015
5. Fixation des cotisations 2016
6. Nomination des membres du Conseil d'administration
7. Adoption des résolutions

Avant de poursuivre la réunion, M. de Juvigny fait le point des voix présentes ou représentées :

- ▶ **734 voix présentes ou représentées**
dont 640 voix représentées par des membres du Conseil d'administration et 94 voix présentes dans l'assemblée.

En préambule, M. de Saint Germain suggère que les employeurs à multi établissements puissent recevoir l'ensemble des pouvoirs et qu'ils soient envoyés au siège de l'entreprise adhérente.

I. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale 2015

Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou commentaires à apporter aux procès-verbaux.

Constatant qu'aucune remarque n'est formulée, M. Schurch procède au vote :

CONTRE	: 0
POUR	: 733
ABSTENTION	: 1

Les procès-verbaux sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés avec une abstention.

II. Rapport d'activité 2015

1. Rapport global d'activité médicale

Dr Siegel présente le rapport global d'activité médicale 2015.

Au 31 décembre 2015, AST67 s'organise de la façon suivante :

- ▶ 96 médecins soit 74,7 ETP
 - dont 7 collaborateurs médecins
 - les médecins référents, le responsable du service technique de prévention et le médecin coordinateur (1,7 ETP)
- ▶ 5 infirmiers soit 4,7 ETP
- ▶ 2 internes
- ▶ 87 assistantes médicales

- ▶ les effectifs surveillés s'élèvent à 233 890 salariés (en diminution de 0,14%) soit 79% de SM et 21% de SMR

- ▶ le nombre d'adhérents s'élève à 18 801

- ▶ 699 entreprises disposent d'un CHSCT

- ▶ les salariés intérimaires, les CDD et les saisonniers sont à rajouter dans l'effectif attribué

- ▶ AST67 connaît un turn-over important d'entreprises

- ▶ 14 989 rendez-vous ont été attribués aux entreprises de travail temporaire (en baisse de 6% depuis 2014)

- ▶ le service marchand est le service d'activité le plus représenté parmi les adhérents

- ▶ la répartition des salariés soumis à une SMR se traduit de la manière suivante :
 - 27 010 salariés ont été vus sur 49 004 salariés déclarés

- ▶ les risques d'expositions recensés sont le bruit, les agents biologiques cat 3 et 4, le travail de nuit, les vibrations (membres supérieurs et corps entier), les CMR
- ▶ les maladies professionnelles les plus fréquemment observées chez les salariés classés SM restent les affections péri-articulaires et le rachis lombaire
- ▶ les maladies professionnelles les plus fréquemment observées chez les salariés classés SMR restent les maladies liées aux solvants, les huiles et graisses minérales, les dérivés pétroliers et les hépatites virales
- ▶ les examens effectués se répartissent de la façon suivante :
 - 42% de visites périodiques
 - 32% de visites d'embauches
 - 11% de visites de reprise
 - 9% de visites occasionnelles
 - 3% de visites de pré-reprise
- ▶ 138 197 examens cliniques ont été réalisés dont 4 953 entretiens infirmiers
- ▶ 120 560 salariés ont bénéficié d'une visite médicale : 17 637 salariés ont été vus au moins 2 fois
- ▶ l'activité médicale avec collaborateur médecin et avec infirmier contribue à l'évolution du taux d'activité globale d'AST67
- ▶ les examens complémentaires les plus fréquemment réalisés restent le visiotest, l'audiogramme, l'échelle d'évaluation analogique du stress. 96,29% des examens complémentaires sont réalisés dans le centre médical, sans frais supplémentaire pour une entreprise
- ▶ les conclusions médicales et professionnelles s'élèvent à 133 244. Les inaptitudes totales sont en augmentation de 4,2%
- ▶ 15 093 orientations ont été demandées vers les médecins généralistes ou des spécialistes
- ▶ les déclarations de maladies professionnelles, au nombre de 512, sont en baisse (92% d'entre elles concernent les TMS - troubles musculo squelettiques)
- ▶ les actions en milieu de travail se déclinent de la façon suivante :
 - par l'action individuelle des médecins du travail
 - par le service technique de prévention
 - par les actions collectives et les partenariats
 - par les interventions des médecins référents et du médecin coordinateur
- ▶ 9 165 entreprises disposent d'une fiche d'entreprise soit 48,7% des adhérents.

En conclusion, le Dr Siegel présente une synthèse des rapports annuels de ses confrères. Globalement, les médecins du travail sont de plus en plus sollicités par les salariés et les employeurs. La problématique RPS devient récurrente et laisse un sentiment d'instrumentalisation soit par les salariés des entreprises soit par les entreprises. De nombreux médecins déplorent le fait que les demandes d'aménagement de poste soient peu suivies d'effet.

L'ensemble des équipes pluridisciplinaires avec collaborateur médecin fait état d'un enrichissement professionnel et personnel. Les équipes pluridisciplinaires avec infirmier démontrent que le lien avec le salarié et l'entreprise est préservé.

Un échange s'engage entre les adhérents et la Direction autour de la problématique des aménagements de poste et des inaptitudes. Dr Siegel, médecin coordinateur, conseille alors les employeurs présents.

Dr Siegel indique que les visites d'embauche et de reprise restent la priorité des équipes médicales d'AST67 qui font le nécessaire pour respecter les délais de convocation. En effet, le non respect des délais peut engendrer un risque juridique important pour AST67.

Concernant la problématique des aménagements de poste, le médecin du travail est présent pour conseiller et proposer des aménagements aux entreprises, il n'est pas investi dans le plan d'actions. Le CHSCT doit prendre le relais et vérifier que les aménagements de poste soient bien réalisés.

Dr Siegel insiste auprès des employeurs pour qu'ils développent la prévention des risques et fassent appel aux ressources internes d'AST67.

La question est posée concernant la faisabilité de la visite d'embauche par les infirmiers.

M. Schurch rappelle que la législation va changer et de ce fait les modes d'organisation d'AST67 vont changer. La loi El Khomri prévoit des visites médicales espacées tous les 5 ans. AST67 devra proposer à ses adhérents un service qui devra s'inscrire sur un engagement à 5 ans. Un certain nombre d'actions reste à définir dans le cadre de ce contrat à 5 ans. Tant que la loi et les décrets ne sont pas promulgués, le service continue à travailler sur le format juridique existant qui sécurise AST67 et ses adhérents.

M. Reboh rappelle que l'organisation interne de la Direccte a changé. Un nouveau Médecin Inspecteur Régional du Travail et un nouveau responsable du Pôle T ont pris leurs fonctions en début d'année. M. Reboh a émis le souhait de rencontrer régulièrement ces deux acteurs de la Direccte afin de faire remonter les problématiques du terrain.

Une demande est faite concernant la procédure à tenir en cas de contentieux en Conseil de Prud'hommes lorsqu'une visite d'embauche n'a pas été effectuée. M. de Juvigny conseille aux adhérents présents d'adresser une demande écrite aux médecins du travail concernant leur demande de visites périodiques. Cette demande écrite attestera de la demande faite auprès d'AST67.

2. Rapport du service technique de prévention

Mme Magali Weller, responsable des techniciennes en prévention approche globale, présente le bilan d'activité du service technique de prévention.

Mme Weller dresse le bilan quantitatif et qualitatif du service technique de prévention. Les prestations proposées aux adhérents sont regroupées au sein d'un catalogue et le médecin du travail reste prescripteur. Les ressources mobilisées seront différentes en fonction de la demande de prestation.

Le service technique de prévention se divise en 3 équipes :

- ▶ une équipe regroupant des formatrices SST qui animent des formations initiales et des recyclages
- ▶ une équipe regroupant les techniciennes "**approche globale**" (**TPAG**) qui interviennent dans les entreprises pour des prestations qui concernent l'entreprise dans son ensemble. Il s'agit de l'élaboration des fiches d'entreprise, l'accompagnement de l'employeur à l'élaboration du document unique, de sensibilisation et en interne de support technique aux équipes médicales.
- ▶ une équipe regroupant les techniciennes "**approche spécifique**" (**TPAS**) qui travaillent sur des problématiques déjà ciblées (sur un poste ou un risque en particulier). Elles effectuent des mesures d'ambiances sonores, thermiques et lumineuses. Chacune est spécialisée dans un domaine particulier (risques chimiques, TMS ou vibrations).

Les équipes peuvent être amenées à développer des actions sur mesure en fonction des besoins particuliers d'un médecin ou d'une entreprise ou dans le cadre d'actions collectives.

Le service technique a réalisé environ 900 prestations, dont la moitié concernant l'élaboration des fiches d'entreprise. Les techniciennes sont principalement intervenues dans les domaines du risque chimique, de l'ergonomie et de l'ambiance sonore.

Les demandes de prestation sont en constante augmentation notamment concernant les actions collectives menées au sein d'AST67. En 2015, le service technique a travaillé sur 3 actions collectives : une action relative aux risques chimiques chez les maçons, une action relative au pressing et une action relative aux drives.

En parallèle, le service technique est très actif en interne et participe à de nombreux groupes de travail. L'objectif des groupes de travail est de proposer des outils et des documents à destination des adhérents ou aux professionnels d'AST67. Il s'agit des cellules TMS, risques chimiques et risques psycho-sociaux. Il s'agit des groupes de travail qui ont développés des actions collectives sur les pressings, les drives et sur le risque chimique dans l'activité maçons. Il s'agit des groupes de travail qui élaborent des ordonnances de prévention et qui travaillent sur la traçabilité des expositions.

Les formations SST restent stables : 129 salariés formés pour 21 formations initiales et 324 salariés recyclés pour 58 recyclages.

AST67 a renouvelé ses conventionnements dans les domaines suivants :

- ▶ Assistance sociale
- ▶ Interprétariat
- ▶ RPS.

Magali Weller conclut par le développement des projets pour l'année 2016 :

- ▶ la formation PRAP sera intégrée dans le catalogue de prestations
- ▶ l'accompagnement et l'évaluation de la pénibilité. Il s'agit du déploiement d'un outil conçu en interne à destination des entreprises de taille importante.

Mme Weller, démontre ensuite, au travers de l'action Drive, les apports du service technique de prévention. Cette action a été menée en collaboration avec des médecins du travail, avec la DIRECCTE, la CARSAT ainsi que l'ACST et AST Lor'N. L'action est encore en cours, l'objectif étant d'avoir une meilleure connaissance de ces nouveaux métiers pour

identifier les risques des salariés et ainsi leur proposer des préconisations sur les modes d'organisation, plus respectueux de la santé et de la sécurité.

M. Schurch remercie Dr Siegel et Mme Weller par la présentation de leurs rapports.

3. Rapport général du Conseil d'administration

M. Reboh présente, de façon synthétique, les éléments les plus importants du rapport général du Conseil d'administration.

- ▶ L'effectif total d'AST67 est au nombre de 228 salariés (en CDI) soit 195,3 salariés ETP.
- ▶ Le nombre de salariés formés en 2015 est en augmentation.
- ▶ Nos adhérents :
 - stabilisation du nombre d'entreprises adhérentes : 18 788 (- 42)
 - diminution de l'effectif déclaré : 235 685 (- 1 195)
 - stabilisation de l'effectif moyen par entreprise
 - le secteur en forte hausse est Strasbourg Sud-Ried
 - le secteur en forte baisse est Haguenau Outre Forêt.
- ▶ Nos infrastructures : AST67 est composé de 45 centres médicaux pour un total de 116 cabinets médicaux. Des travaux d'entretiens ont été réalisés au courant de l'année 2015.
Les principaux projets pour 2016 sont des travaux de réfection et d'entretien, des remplacements de matériel de bureaux, le déménagement du service informatique au 3^{ème} étage du siège social et la création d'un futur centre médical à Entzheim.

4. Le compte de résultat

M. de Juvigny présente le compte de résultat :

- ▶ Le chiffre d'affaires d'AST67, d'une valeur de 20 776 761 euros, est en diminution de 0,35%. Cette diminution s'explique par une diminution de 0,4% du nombre de salariés employés par les adhérents d'AST67.
- ▶ Les produits d'exploitation sont en diminution de 0,56% et les charges d'exploitation sont en augmentation de 0,5%. Le résultat d'exploitation de 115 000 euros est positif.
- ▶ La trésorerie est stable et les charges financières ont diminué en 2015.
- ▶ La situation exceptionnelle augmentation du niveau des reprises sur provisions.
- ▶ La situation d'exploitation d'AST67 est positive et s'élève à 256 908 euros.
- ▶ Les charges des personnels restent les principales charges d'AST67 et sont en augmentation de 0,5%. Les salaires bruts sont en augmentation de 0,8%. AST67 rencontre un léger déclin des médecins employés en 2015. M. de Juvigny rappelle qu'AST67 a recruté 14 médecins en 2015 mais certains n'ont été embauchés qu'en fin d'année.

M. Reboh indique que les embauches des collaborateurs médecins ont été réalisées principalement dans des secteurs en pénurie de médecins ou à venir. Les autres recrutements se sont concentrés sur des médecins sortants de la Faculté de Médecine de Strasbourg et sur les médecins étrangers. De nombreux médecins de travail d'AST67 partent à la retraite et reprennent une activité au sein d'AST67 en cumul emploi retraite. Il s'agit d'une ressource précieuse.

- ▶ Les frais généraux sont en augmentation de 340 000 euros.
- ▶ Les impôts et taxes regroupent tous les postes qui concernent cette catégorie et sont en augmentation conséquente. Le poste principal reste la formation professionnelle en termes de frais indirects et représente 294 000 euros. L'acquisition du siège social d'AST67 a engendré des frais supplémentaires en droit d'enregistrement d'un montant de 80 000 euros.

Le CICE a permis de financer le développement des embauches et le développement du personnel.

III. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015

M. Roethinger prend la parole. En exécution de la mission confiée par l'Assemblée générale, il présente le rapport relatif aux comptes arrêtés au 31 décembre 2015 qui porte sur le contrôle des comptes annuels d'AST67, la justification des appréciations, les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration et il lui appartient sur la base de son audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

L'audit a été réalisé selon les normes professionnelles applicables en France.

Le Commissaire aux comptes estime que les éléments qui ont été collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des méthodes comptables françaises, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Le Commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport annuel de gestion du Conseil d'administration et les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

M. Roethinger se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

IV. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2015

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. Fixation des cotisations 2016

M. Reboh rappelle que le budget prévisionnel a été présenté et adopté par le Conseil d'administration en date du 24 mai dernier.

M. Reboh indique que les principales charges sont les charges de personnel qui représentent à 80%. Les 20% restant englobent les loyers et charges, les risques pour provision et les charges externes. Les charges sont estimées à 21 200 000 euros.

Le Conseil d'administration a adopté l'augmentation de 1,20 euros de la cotisation pour frais de fonctionnement des salariés SM. Aucune augmentation n'a été demandée pour la cotisation pour frais de fonctionnement des salariés SMR.

M. Reboh rappelle le souhait de la Direccte de faire converger les cotisations.

1 euro d'augmentation est demandé pour le "droit d'entrée" par salarié ainsi qu'une augmentation de 0,90 cents pour la cotisation des "employeurs de personnel de maison" par salarié.

La cotisation statutaire a été réévaluée à partir des entreprises de 10 salariés.

Les autres cotisations restent inchangées.

VI. Nomination des membres du Conseil d'administration

M. Schurch donne lecture de la nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration. Il s'agit de :

- ▶ M. Laurent Braun, Directeur de la société Braun Bois et Alu à Boessenbiesen, en remplacement de M. Jean Meyer pour l'UPA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII. Adoption des résolutions

Le Président donne lecture des résolutions.

► 1^{ère} résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2015, approuve le procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► 2^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général sur l'année 2015, approuve le rapport présenté par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► 3^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, constate un bénéfice net de 256 908 euros. Le patrimoine de l'Association s'établit de ce fait à 6 454 082 euros au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► 4^{ème} résolution

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► 5^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport relatif aux prévisions budgétaires de l'exercice 2016, fixe les cotisations pour l'année 2016 comme suit :

5.1. Cotisation statutaire

La cotisation statutaire par adhérent, destinée à couvrir les frais du siège social, est fixée suivant le tableau ci-après :

Nombre de salariés	Cotisation statutaire	2015
0 à 2	23 €	23 €
3 à 5	35 €	35 €
6 à 10	50 €	50 €
11 à 20	105 €	101 €
21 à 50	160 €	150 €
51 à 100	330 €	300 €
101 à 200	400 €	350 €
201 à 400	550 €	490 €
401 à 700	700 €	600 €
701 et plus	1 000 €	800 €

5.2. Cotisation forfaitaire pour frais de fonctionnement

Nous proposons les cotisations suivantes pour l'exercice 2016 :

► **cotisation frais de fonctionnement par salarié**

en Surveillance Médicale _____ **73,00 € H.T.**
(71,80 € H.T. en 2015)

en Surveillance Médicale Renforcée _____ **81,00 € H.T.**
(81,00 € H.T. en 2015)

Une facturation complémentaire interviendra pour les salariés embauchés dans l'année, au tarif de base de 73,00 € H.T.

► **cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire** fixée à **73,00 € H.T.** (71,80 € H.T. en 2015). L'application de cette augmentation sera faite à partir du 1^{er} juillet 2016.

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respectés" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux Absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9%	0%
> = 9% et < 12%	15%
> = 12% et < 15%	30%
> = 15% et < 18%	45%
> = 18% et < 21%	60%
> = 21% et < 25%	75%
> = 25%	100%

► La cotisation spéciale des employeurs de personnel employé de maison est fixée à **36,50 € H.T.** par personne (35,60 € H.T. en 2015, cotisation identique depuis 2000).

5.3. Droit d'entrée unique

Le droit d'entrée unique, à la charge des nouveaux adhérents au titre de participation à l'installation des centres est fixé à **36,00 € H.T.** par salarié pour l'année 2016 (35,00 € H.T. en 2015).

5.4. La cotisation "journée d'assistance technique" facturée aux adhérents reste fixée à **450 € H.T.** au-delà d'une journée par an et par adhérent (cotisation identique depuis 2006).

5.5. Une cotisation spécifique pour les formations SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) par stagiaire (identique depuis 2010).

pour les entreprises de moins de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	60 €
pour la formation de recyclage (6 heures)	30 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	150 €
pour la formation de recyclage (6 heures)	80 €

Cette résolution est adoptée à 705 voix pour et 29 contre.

► **6ème résolution**

L'UPA a désigné :

► **M. Laurent Braun**

Directeur de la société Braun Bois et Alu à Boesenbiesen en remplacement de M. Jean Meyer au Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Schurch remercie l'ensemble du personnel d'AST67, à savoir l'ensemble des équipes médicales, le personnel du siège et le service technique de prévention.

Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie les membres présents pour leur présence et lève la séance à 12h.

Christophe Loup
Trésorier



Jean-Claude Schurch
Président

